



Compte-rendu du CHS-CT du 7 janvier 2021 :

C'est la règle !

Accidents de travail et registre CHS

Le CHS débute par l'examen des accidents de service avec l'expertise du médecin de prévention. La CGT insiste sur l'importance des conditions de survenue des accidents, dans le but de prévenir les risques, considérant que cette information est plus importante que les conséquences – qui relèvent du secret médical.

Pour le Duerp, bien que les réunions d'analyse des risques ne se soient pas déroulées de façon homogène dans tous les services, la campagne est quasiment terminée et donnera lieu à une synthèse par l'assistant de prévention.

On a également appris lors du CHS qu'un médecin de prévention ne sera pas remplacé dans le département du Rhône, ce qui est particulièrement dommageable en période de crise sanitaire. Même si un candidat se faisait connaître, il faudrait plusieurs mois de processus de recrutement avant qu'il soit opérationnel. Bien que la CGT le dénonce depuis des années, la pénurie de médecins de prévention continue donc de frapper : ainsi dans le Rhône ne seront plus traités que les cas urgents et les visites prioritaires.

La CGT pose la question de la vaccination contre le covid – que certaines entreprises privées proposent de réaliser. Contrairement à la grippe, pour des raisons de logistique, elle ne semble pas envisageable pour l'instant, du moins avec les vaccins anti-covid de 1ère génération.

On demande des précisions sur la façon dont se passent les reprises de travail après test COVID. La direction insiste sur la nécessité d'avoir la confirmation médicale que le retour est envisageable, que ce soit par le médecin traitant ou le médecin de prévention. S'agissant de la présence à deux dans un bureau, c'est autorisé avec port du masque obligatoire 100% du temps et 4m² par personne. De plus, il ne doit jamais y avoir plus de 6 personnes dans la même pièce. Si le télétravail reste la règle principale, un retour à un jour par semaine est toutefois possible.

Projet de « convergence » de l'éditique

La CGT vote CONTRE le projet éditique de Clermont. Nous sommes en effet contre la fermeture de l'atelier éditique de toutes façons, car aucune mesure de poursuite d'activité ou de recherche de nouvelles activités n'a été effectuée. Résultat, l'énergie est dépensée dans des mesures d'accompagnement et de reclassement. Sur 17 personnes concernées, 8 seront reclassées dans les services de l'ESI Clermont, 1 ira en CID, et 8 devront quitter l'ESI, avec la « garantie » de rester dans ce qui constitue maintenant la Résidence Administrative Nationale : le département.

Celui-ci étant étendu et montagneux, il s'agit d'une garantie toute relative.

La CGT s'abstient pour le projet éditique de Meyzieu.

En effet, si l'amélioration des conditions de travail pour les collègues par l'avancée technologique des équipements et les investissements accordés semble plausible, beaucoup de choses sont encore incertaines ou imprécises. Ainsi, sur le bruit, les audits ne sont pas encore effectués. Le changement de technologie de l'encre en poudre vers l'encre liquide nécessite de nouveaux équipements de protection. La bonne nouvelle pour l'ensemble de la DiSI est un changement dans l'économie du marché. Des consommables qui pèsent pour plusieurs dizaines de milliers d'euros sur la DGF seront pris en charge directement par la Centrale. Nous demanderons bien entendu à quoi sera utilisé cette économie prévisionnelle.

Enfin, nous sommes choqués par la présentation positive de ce double projet, on parle de « convergence éditique », alors qu'en définitive on ferme surtout un atelier de production.

Budget 2020

Concernant le budget, on peut se féliciter de l'insistance de toutes les organisations syndicales pour que l'entièreté du budget CHS soit consommé, soit près de 70 000 euros à destination des agents de la DiSI, plutôt que d'être reversé en Centrale. Cette insistance a porté ses fruits malgré le contexte de crise sanitaire,

Plan de relance

Enfin, le CHS se termine avec la présentation pour information des actions qui pourront être réalisées grâce au « plan de relance ». Si l'on regarde de plus près, on verra qu'il s'agit en fait des projets qui traînent depuis plusieurs années faute de financement :

travaux sur les menuiseries extérieures de Lyon, *relamping* LED à Lyon, Nevers et Clermont, rénovation du chauffage à Clermont avec installation d'une pompe à chaleur. La seule nouveauté est l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à Nevers, Lyon et Clermont.

On n'a pas encore de véhicules électriques, mais on aura des bornes, c'est déjà ça. Il paraît que les agents pourront les utiliser, mais on ne sait pas encore sous quelles modalités.

S'agissant des autres sites pour lesquels nous ne sommes pas propriétaires, on notera avec satisfaction le projet d'enfin mettre la climatisation à Dijon sur plus de quelques bureaux.

Enfin, un des représentants CGT a abordé le sujet des statistiques liés à la campagne de télétravail depuis le mois de novembre et l'achat d'ordinateurs portables par la DGFIP afin d'équiper les agents qui le désirent. La Direction a répondu qu'effectivement, il y a un suivi et un objectif de l'installation de ces nouveaux matériels mais qu'en aucun cas, il y a un objectif d'agents en télétravail à la DISI RAAB, ce qui ne semble pas être le cas dans certaines directions.

En conclusion, on aura assisté au cours de ce CHSCT à un bel exemple de novlangue façon 1984 : le rattrapage c'est la relance, la fermeture de service, c'est la convergence, et l'absence de décision, c'est la règle.

Prochain CHS le 23/02/21, si vous avez des sujets que vous souhaitez voir évoqués, contactez vos représentants CGT : Assma Boukhris, Michel Celso, Sylvie Marcel, Jean-Eudes Bour et Olivier Delemar